



Cession de part d'entreprise

Par **mimi1181_old**, le **29/09/2007 à 16:58**

bonjour, je suis salarié d'une sarl dont les parts sont détenues à moitié par le gerant de droit et pour l'autre moitié par un associé! Cet associé n'ayant plus l'intention de continuer dans cette activité souhaite céder ses parts et la proposition par le gerant m'est faite de récupérer à titre gratuit une partie de ces parts. je souhaiterais donc savoir à quoi je m'engage si je suis amené à accepter cette proposition ! la responsabilité varie-t-elle en fonction de la proportion des titres qui me seraient cédés? quels peuvent être les avantages pour un salarié à accepter une telle proposition et quels peuvent être les inconvénients sachant que j'occupe dans cette société un poste de responsabilité m'amenant à prendre toutes les décisions avec le gerant et à oeuvrer comme un véritable associé? merci de m'éclairir sur ce sujet.